



Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

173^e Année – N° 57

PORT-AU-PRINCE

Jeudi 29 Mars 2018

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- *Arrêté nommant les citoyens Pierrot EXAMA et Franck NOISIMOND membres du Conseil Supérieur des Salaires.*

AVIS

- *Avis autorisant le Fonctionnement des Sociétés Anonymes dénommées :*
 - « **HYPERION GROUP, S.A.** »
 - « **CONSTRUCTION MARITIME D'HAÏTI, S.A.** »
- *Actes constitutifs et Statuts y annexés.*

LIBERTÉ

ÉGALITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 35, 35-l et 136 ;

Vu le code du travail ;

Vu le décret du 4 novembre 1983 organisant le Ministère des Affaires Sociales ;

Vu la loi du 10 septembre 2009 fixant le salaire minimum à payer dans les établissements industriels et commerciaux ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2017 nommant le Conseil Supérieur des Salaires ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer deux membres au Conseil Supérieur des Salaires ;

Sur le rapport de la Ministre des Affaires Sociales et du Travail ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Sont nommés membres du Conseil Supérieur des Salaires les citoyens dont les noms suivent :

- 1) Monsieur Pierrot EXAMA, Représentant du Ministère des Affaires Sociales et du Travail, en remplacement de Monsieur Renan HÉDOUVILLE ;
- 2) Monsieur Franck NOISIMOND, Représentant du Secteur Ouvrier, en remplacement de Monsieur Saint Eloi DOMINIQUE.

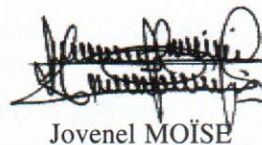
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à chacun des intéressés.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre des Affaires Sociales et du Travail.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 26 mars 2018, An 215^e de l'Indépendance.

Par :

Le Président



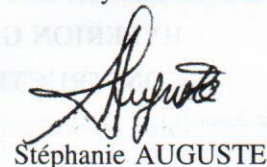
Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jack Guy LAFONTANT

La Ministre des Affaires sociales et du Travail



Stéphanie AUGUSTE

AVIS

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie informe le public en général et les intéressés en particulier que, conformément aux Décrets des 28 août 1960, 11 novembre 1968, 10 octobre 1979, 8 mars 1984 et 2 juin 1995, sont approuvés sous les réserves et dans les limites des lois de la République, l'Acte constitutif et les statuts de la société anonyme dénommée : «**HYPERION GROUP, S.A.**» constatés par acte public, le 11 janvier 2018, au rapport de M^e Dina SEIDE, Notaire à Pétion-Ville.

En conséquence, ladite société au capital social de **CENT MILLE GOURDES (Gdes 100,000.00)** est autorisée à fonctionner sous les conditions prévues au paragraphe précédent.

Port-au-Prince, le 16 janvier 2018.



Pierre Marie DU MÉNY
Ministre